



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2023ARR007

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 19 avril 2023

Objet : Arrêté de délégation pour la présidence de la CAO accordée par M. le Maire à M. Patrick JEANBON

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant l'indisponibilité ponctuelle de M. le Maire, cette délégation est consentie pour le jeudi 20 avril 2023 ;

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de la commission d'appel d'offre à M. Patrick JEANBON, adjoint au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. Patrick JEANBON, adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et responsabilité, pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres du jeudi 20 avril 2023.

Article 2

M. Patrick JEANBON est délégué à l'effet de signer les documents relatifs à la tenue de cette commission, à savoir le procès-verbal de réunion et les courriers et actes administratifs relatifs.

Article 3

M. le Maire et M. le Directeur général des services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé.

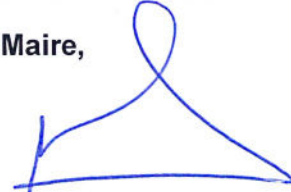
Article 4

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 18 avril 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ